

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
 Réclames..... 5 fr.
 Annonces anglaises..... 3 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr.	10 fr.
10 fr.	18 fr.
15 fr.	25 fr.

Lyon et départements limitrophes.....
 Autres départements.....
 Etranger et Union postale.....

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 28 mars 1882

100 francs	83 10	Crédit mobilier	762
100 francs	84 15	Crédit Lyonnais	628
100 francs	1 7 05	Mobilier espagnol	526
100 francs	39 90	Union générale	650
100 francs	12 42	Foncière Lyonnaise	297
100 francs	12 42	Autrichiens	521
100 francs	12 42	Lombards	622
100 francs	12 42	Sarragosse	2507
100 francs	12 42	Nord-Espagne	101 5 16
100 francs	12 42	Transatlantique	
100 francs	12 42	Suez	
100 francs	12 42	Consolidés à Londres	
100 francs	12 42	Panama	

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 mars.

Un conseil de cabinet a été tenu ce matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet.

On s'est principalement occupé de l'examen du projet de la réorganisation financière et administrative de la Tunisie. Aucune décision n'a été prise; la question sera examinée de nouveau dans le prochain conseil des ministres.

Le conseil a chargé M. Goblet d'envoyer aux préfets une circulaire leur recommandant de fixer au 15 avril les élections pour compléter les conseils municipaux, en vue de l'élection des maires.

Le Journal officiel promulguera demain la loi sur les maires.

Si toutes les élections pour compléter les conseils municipaux ont lieu le 16 avril, les élections des maires seront fixées au 23 avril.

Le général Billot a annoncé à ses collègues que le général de Courcy allait être placé, sur sa demande, à la tête d'une division, et remplacé dans son commandement du 1^{er} corps d'armée, à Lille, par le général Gallemand.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 28 mars.

Les vacances

Les vacances des Chambres commenceront le

1^{er} avril et se prolongeront jusqu'au mardi 2 mai.

Le conseil des ministres s'est prononcé pour ces dates, mais à titre purement officieux et comme simple avis. La prorogation de Pâques s'effectue toujours, en effet, par décision des Chambres elles-mêmes et non par décret présidentiel.

Mais ces deux dates sont, en quelque sorte, obligatoires, car les fêtes de Pâques commencent dans la première quinzaine d'avril, et, d'autre part, la session des conseils généraux réclame plus de la moitié des députés et des sénateurs qui sont membres de ces assemblées départementales.

Or, cette session s'ouvre de plein droit le premier lundi qui suit celui de Pâques, c'est-à-dire cette année le 17 avril. Cette session durant en moyenne huit jours, on voit qu'elle ira près de la fin du mois.

La réforme judiciaire

La commission de la magistrature a décidé la suppression de six cours d'appel, laissant au ministre le soin de choisir les cours à supprimer sur la base des considérations politiques et topographiques sans se préoccuper du chiffre des affaires.

La commission ayant déjà adopté le principe des assises correctionnelles a supprimé comme conséquence les chambres des appels de police correctionnelles, ce qui implique la suppression de sept conseillers dans chaque cour.

Les cartes de circulation

On a distribué aux députés leur carte d'abonnement; elle est semblable aux cartes ordinaires. Sur le côté droit, se trouvent les noms des Compagnies; au milieu, le nom du député; sur le côté, un timbre bleu portant ces mots: « Questure, Chambre des députés. » Enfin, les prescriptions réglementaires; « Cette carte est personnelle, etc. » Elles sont renfermées dans un petit livret vert.

SENAT

LA SÉANCE

Séance du mardi 28 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.
 L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Un projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Lot à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'instituteurs est adopté.

Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la perception d'une surtaxe sur le vin à l'octroi de Bayonne (Basses-Pyrénées), est adopté.

Les enveloppes et bandes timbrées

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.

Le projet est adopté.

Les plus forts imposés

M. Labiche dépose sur le bureau, le rapport relatif au projet de loi tendant à l'abrogation des dispositions concernant l'adjonction des plus forts imposés aux conseils municipaux.

Chemins de fer

Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer d'Issoudun à Saint-Florent, par où près Charost est adopté.

Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Châteaubriant à Plœmel est adopté en deuxième délibération.

Le traité franco-belge

M. Tirard, ministre du commerce, dépose le projet de loi tendant à l'approbation du traité de commerce de la France avec la Belgique.

Le projet est renvoyé à la commission.

LE TRAITÉ FRANCO-ITALIEN

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation du traité de commerce signé à Paris, le 3 novembre 1860, entre la France et l'Italie.

Discours de M. Gustave Denis

M. Gustave Denis dit que le traité italien engage la série toute entière des traités de commerce que la France a conclure avec les autres nations. Il faut donc l'examiner avec la plus grande attention.

L'orateur déclare que la prospérité du commerce français depuis 1860 n'est pas l'œuvre des traités de commerce, mais bien la conséquence du perfectionnement de notre outillage.

Il ajoute que notre commerce extérieur n'a pas progressé en raison des améliorations apportées aux moyens de trafic.

Les traités de 1860 n'ont donc pas donné le résultat qu'on pouvait en attendre; le gouvernement ne doit donc pas consentir à de trop grandes concessions. Or le traité de 1882 est moins avantageux encore pour nous que le traité de 1863; on peut donc craindre que le commerce ne baisse encore au détriment de la France.

Le traité qu'on veut signer est protectionniste pour l'Italie et libre-échangiste pour la France; on dégrève les étrangers et non nos nationaux et il termine en disant qu'on conduit ainsi le pays à la ruine.

Discours de M. Teisserenc de Bort

M. Teisserenc de Bort, rapporteur, dit que le traité est très avantageux pour la France.

Les droits de douanes italiens frappent peu les commerçants français qui sont dans une situation où la protection est inutile.

La conclusion du traité présente de grands avantages au point de vue de la stabilité industrielle. Le traité a été d'ailleurs approuvé par le conseil supérieur du

commerce et les quatre cinquièmes des chambres de commerce; il serait déplorable de le rejeter et de laisser protester la signature du gouvernement.

Discours de M. de Fresneau

M. Fresneau dit qu'en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, on ne peut pas examiner un traité isolé; il est absolument nécessaire d'avoir sous les yeux tous les traités de commerce.

Quant au traité avec l'Italie, il fait observer qu'en 1859 la France fournissait à l'Italie 190 millions de marchandises, et n'en recevait que 140, tandis qu'en 1880 l'Italie nous a envoyé pour 398 millions, et n'a reçu que pour 181 millions. La situation ne peut donc être comparée.

L'orateur critique plusieurs clauses du traité, et déclare que ces clauses, dont profiteront toutes les autres nations, sont funestes à l'agriculture et à l'industrie françaises.

M. Buffet parle également contre la conclusion du traité.

Le Sénat décide que la discussion sera renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 6 heures.

Jeudi, séance publique à 2 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du mardi 28 mars

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

M. Billot, ministre de la guerre, dépose sur le bureau le compte-rendu des opérations du recrutement pendant l'année 1881.

LES CRÉDITS POUR LA TUNISIE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1882 pour les frais de l'expédition de Tunisie pendant le deuxième trimestre de 1882.

M. le prince de Léon, rappelant que des frais énormes ont déjà été nécessités par l'expédition, demande que le ministre fournisse à la Chambre des explications au sujet de ce nouveau crédit.

M. Janvier de la Motte dit qu'il est du devoir du ministre de donner des explications.

Discours de M. de Freycinet

M. de Freycinet répond que la demande de crédit est nécessaire pour subvenir à l'entretien des troupes. Il dit que la situation est bonne dans la régence; le nombre des troupes a été diminué et le sera encore.

Les crédits demandés le sont conformément à une décision prise par la Chambre; on ne trompe donc pas l'opinion publique comme d'aucuns le prétendent.

Il est procédé au scrutin.

Les crédits sont adoptés par 376 voix contre 71.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

La Tour-Vaudieu était le fils du grand seigneur, du haut d'origine dont l'ex-tabellion de l'Orpheline avait cru deviner le nom sur bas une lettre écrite vingt années auparavant. Elle semblait avoir eu pour but de préparer le crime du pont de Neuilly.

Aussi est-ce avec intention que le vieux voleur avait prié René Moulin de choisir cet avocat et de le charger de sa défense.

IX

Quel était le but de Jean-Jeudi?
 Le savait-il lui-même d'une façon bien positive?

— Espérait-il arriver par les fils à la certitude de la culpabilité du père dont la preuve lui manquait jusqu'à cette heure?

Cette espérance, en supposant qu'elle existât réellement, eût été au plus haut point chimérique franchissant le seuil du parloir, le voleur

émérite jeta un rapide coup d'œil sur le jeune homme, qui de son côté examinait curieusement la physionomie du nouveau venu.

— Il a l'air d'un malin, ce petit-là... se dit Jean-Jeudi. Il me botte...

Puis il continua tout haut, avec la plus obséquieuse politesse et une humilité de circonstance:

— Sur la recommandation d'un camarade vous avez bien voulu, monsieur l'avocat, vous occuper de mon affaire et me faire appeler... J'en suis très reconnaissant, plus reconnaissant que je ne saurais l'exprimer, comme aussi envers le détenu René Moulin qui, me sachant présentement un peu dans la panne, s'est chargé de faire l'avance de vos émoluments... Il me semble que si vous plaidez pour moi je suis sûr d'être acquitté...

— Je plaiderai si je suis convaincu... répondit Henry de la Tour-Vaudieu. Répondez-moi franchement

— Oh! monsieur, je le jure!

— Vous êtes accusé de vol?

— Qui, monsieur.

— Êtes-vous réellement innocent de ce vol?

— Comme l'enfant qui vient de naître.

— On avait cependant sans doute de sérieuses raisons de vous soupçonner?

— Aucune.

— De fausses apparences vous chargeaient?

— Non, monsieur... On n'avait contre moi que la dénonciation d'un gredin nommé Ful-en-Quatre qui voulait me faire manger de la prison parce qu'il se figurait, bien à tort, que j'étais cause de son arrestation.

Êtes-vous en mesure de prouver votre innocence?

— J'ai un alibi, et des témoins qui en déposeront...

— Mais alors mon office ne vous est point nécessaire...

— Pardonnez-moi, monsieur, il m'est indispensable.

— Pourquoi?

— Il faut vous dire que je suis un récidiviste...

— Je le sais, fit Henry.

— Et que par conséquent, continua Jean-Jeudi, si je n'ai pas d'avocat, ou si j'ai un avocat d'office qui ne me portera pas le moindre intérêt, or me tombera sur le dos au tribunal et, quoique blanc comme neige, j'attraperai sans marchander je ne sais combien de mois de prison... Vous, monsieur, vous saurez faire comprendre aux juges que parce qu'on a péché une fois ce n'est pas une raison pour qu'on recommence indéfiniment...

— Vous n'avez aucune famille?

— Non, monsieur... à ma connaissance du moins... Enfant trouvé... fils de la borne et du ruisseau... Ni bons exemples, ni bons conseils. Point d'encouragement, point d'affection... Tout ça c'est une fichue école. Il ne faut pas me blâmer, monsieur, il faut plutôt me plaindre.

— Je ne vous blâme pas, et décidément je tâcherai de vous tirer de là... Donnez-moi les noms des témoins à décharge sur lesquels vous comptez...

— Je les ai déjà fait appeler chez le juge d'instruction, monsieur.

— Bien; je demanderai communication de votre dossier... Je ferai le possible, mais je ne puis vous cacher que votre condamnation antérieure me gênera beaucoup pour répondre au réquisitoire du procureur impérial.

— Oh! monsieur l'avocat, balbutia Jean-Jeudi d'un ton qu'il s'efforçait de rendre pathétique, je vous en prie, je vous en supplie, ne m'abandonnez pas... Mon unique espoir est en vous... Obtenez mon acquittement... J'ai tant besoin d'être libre...

Henry de la Tour-Vaudieu, étonné de l'accent avec lequel ces derniers mots avaient été prononcés, regarda Jean-Jeudi.

— Vous avez tant besoin d'être libre... répéta-t-il. Ce n'est pas, je l'espère, pour une acte répréhensible? pour tirer vengeance, par exemple, de celui qui vous a dénoncé faussement?

Jean-Jeudi était un vieux routier, et de plus un habile comédien.

Il soutint avec un aplomb imperturbable le regard investigateur de l'avocat et répondit:

— Non seulement ce n'est pas pour commettre une bonne action, mais c'est pour en faire une bonne...

Henry étudia curieusement la physionomie du détenu.

— En vérité! dit-il.

— Oui, monsieur...

— Et de quelle nature, cette bonne action!...

— Je vous le dirai volontiers, mais d'abord

L'IMPORTATION DES VIANDES SALÉES

(Suite de la discussion)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion : 1° du projet de loi relatif à l'importation des viandes de porc de provenance étrangère ; 2° de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque.

Discours de M. Achard

M. Achard, rapporteur, dit que la commission s'est surtout préoccupée des effets que pourrait avoir la mesure qu'elle conseille d'adopter, au point de vue de la santé publique. Or celle-ci ne court absolument aucun danger.

Jamais, sauf dans des cas isolés, la trichinose n'a sévi en Amérique. Ces cas y ont été extrêmement rares et un seul a été observé en France.

La trichine est inoffensive d'ailleurs, quand les viandes sont salées ; des expériences concluantes ont été faites à ce sujet. La trichine est donc un vain épouvantail.

L'inspection micrographique est par suite inutile ; elle nécessiterait un personnel énorme et équivaldrait à une prohibition absolue.

L'orateur cite les opinions du conseil d'hygiène et de l'Académie de médecine déclarant que la cuisson prolongée suffit pour prévenir tout inconvénient.

M. le ministre entend se réserver le droit d'établir une inspection micrographique, mais on peut espérer qu'il en usera avec modération.

M. Félix Faure dit que les adversaires du projet plaident pour la protection, les salures Nantes et les partisans pour la libre importation.

Ni la santé publique, ni l'agriculture ne sont en jeu.

M. Gaudin dit que par son amendement il demande seulement qu'on ne laisse entrer en France que des viandes reconnues saines.

L'amendement Gaudin est mis aux voix ; le résultat en sera proclamé ultérieurement.

Le taux de l'intérêt de l'argent

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Truelle, relative aux taux de l'intérêt de l'argent.

Le projet est adopté.

Le privilège des agents de change

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Ménard-Dorian, tendant à l'abolition du privilège des agents de change.

M. Lefèvre, rapporteur, dit que la commission est favorable à la prise en considération.

La prise en considération est adoptée.

Proposition Langlois

La Chambre adopte la proposition présentée par M. Langlois, tendant à instituer une commission de 22 membres, à laquelle seront renvoyés tous les projets relatifs au recrutement de l'armée et à l'état des sous-officiers.

L'importation des viandes salées

L'un des secrétaires fait connaître le résultat du vote sur l'amendement Gaudin, relatif aux mesures à prendre pour l'importation des viandes salées.

L'amendement est rejeté par 229 voix contre 219.

Vote du projet du gouvernement

L'ensemble du projet de loi présenté par le gouvernement et la commission, tendant à la liberté de l'introduction des salaisons est adopté.

La séance est levée à 5 h. 45.

Jeudi, séance publique à 2 heures.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 28 mars.

Le *Télégraphe* dit que la division dont les républicains ont donné l'exemple dans les dernières élections, a produit un très fâcheux effet sur l'opinion publique.

La *France* conclut de l'union des députés républicains à la séance d'hier, que si les cléricaux parlaient souvent, la majorité serait vite

acquise à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le *Paris* se défend d'avoir voulu tendre un piège au cabinet Freycinet au sujet de la rentrée des congréganistes. Le discours de M. Freppel, hier, prouve, dit-il, la nécessité de l'entente entre tous les républicains.

Le *National* trouve défectueux le projet de M. Naquet, sur le divorce. Il critique notamment la disposition qui interdit le mariage d'un époux adultère avec sa complice.

Le *Temps* dit que les violences de parti clérical ont pour seul résultat de le déconsidérer dans le pays et de fortifier la majorité gouvernementale dans la Chambre.

Informations

Paris, 28 mars.

Le *Journal officiel* annonce que M. Dyon est nommé maire au Grand Lemps (Isère). M. Godard est nommé adjoint au maire de Domène.

Tous les députés du département du Rhône ont voté pour l'ordre du jour de confiance, excepté M. Andrieux, qui s'est abstenu.

On a prêté à M. Gambetta l'intention de se rendre prochainement dans plusieurs villes de province pour y développer les principales réformes qu'il a élaborées pendant son passage aux affaires.

Le *Voltaire* croit pouvoir assurer que cette nouvelle est dénuée de fondement.

Loin de songer à entreprendre une campagne en province, M. Gambetta aurait, d'après ce journal, le projet de s'éloigner pour quelque temps de la politique et de faire, dans ce but, un voyage à l'étranger, probablement en Angleterre.

M. Wilson, président de la commission du budget, fait démentir officiellement la nouvelle qu'il aurait l'intention de poser sa candidature comme rapporteur général du budget.

Ce bruit avait été propagé par divers journaux.

Il est également inexact que le gouvernement ait arrêté le projet définitif portant création de la mairie centrale à Paris. Le ministère étudie la question ; mais la solution n'en est pas encore indiquée.

M. Tirman, gouverneur général d'Algérie, a eu ce matin une entrevue avec les députés algériens.

Les bruits sur le mauvais état sanitaire de la Cochinchine ne sont pas fondés. Un télégramme du gouverneur, en date du 27 mars, dit que l'état sanitaire est bon.

On assure que M. de Beust, ambassadeur d'Autriche à Paris, aurait reçu l'instruction d'agir fortement auprès de M. de Freycinet, en vue d'obtenir qu'une ordonnance de non-lieu soit rendue en faveur de M. Bontoux, dans le but d'éviter, au cours du procès, des révélations fâcheuses.

M. de Falloux aurait été chargé par le pape de faire des démarches identiques auprès du président du conseil.

LES RANTZAU

Paris, 28 mars.

La représentation qui a eu lieu hier soir à la Comédie-Française est un véritable événement. On donnait un drame en quatre actes de MM. Erkmann-Chatrian, tiré d'un de leurs romans les *Rantzau*.

Le succès a été colossal, succès à la fois pour la pièce, magistrale, puissante dans sa simplicité, et qui donne par endroits l'impression nette et forte du chef-d'œuvre ; succès d'interprétation pour toute la troupe.

Les *Rantzau*, c'est tout bonnement et en deux mots, *Roméo et Juliette* bourgeois, modernes, et finissant bien. Ici, comme le dit un des personnages, l'amour est plus fort que la haine.

— Mais si un innocent avait été condamné à la place du coupable ?

— Cela ne changerait rien à la loi... On pourrait exhumer le passé sans doute, et chercher à faire réhabiliter l'innocent ! Mais le vrai coupable ne courrait d'autre danger que celui résultant d'un scandale effroyable... Il serait justiciable uniquement de l'opinion publique et n'aurait à redouter que la honte... — Et s'il était dans une très grande et très-brillante position ?

— La chute serait plus retentissante, voilà tout... — Jean-Jeudi réfléchissait.

— Maintenant, reprit Henry de la Tour Vaudieu, apprenez-moi à quel propos vous m'avez demandé ces renseignements ?

— Monsieur, répliqua le vieux bandit, je connais un personnage dans une haute situation qui s'est rendu complice d'un assassinat et qui a fait guillotiner un innocent à sa place... Si je suis acquitté, je vengerais la victime en déshonorant le vrai coupable, et j'irais certainement vous demander les moyens d'arriver à mon but. Vous voyez bien qu'il s'agit d'une bonne action... — Qui sait ? répondit l'avocat. Le scandale ne ressuscitera pas la victime, et peut-être depuis vingt ans le criminel s'est-il repenti... Enfin, si vous désirez me consulter quand vous serez libre je vous recevrai volontiers et je vous répondrai selon ma conscience.

— Vous vous appelez bien M. de la Tour-Vaudieu, n'est-ce pas ? demanda Jean-Jeudi.

— Oui, pourquoi ?

Jean et Jacques Rantzau sont deux frères ennemis, ennemis depuis trente ans par suite d'un testament injuste qui a enrichi l'aîné aux dépens du cadet. Dès ce moment, ils n'ont plus cherché qu'à se ruiner l'un l'autre, et ils ont tout fait pour transmettre leur haine, Jean à sa fille Louise, Jacques à son fils Georges.

Mais ils ont compté sans les jeunes gens, qui s'aiment, qui veulent en vain résister à cet amour qui finissent par y céder.

A ce coup, au lieu de se calmer, la fureur des pères redouble tout d'abord. Jean, qui est farouche et brutal, va jusqu'à battre sa fille rebelle. Jacques chasse son fils de la maison.

Mais Louise et Georges sont des Rantzau, eux aussi, des volontaires, des entêtés. Ils ne se courbent pas. Ils résistent. Georges provoque en duel l'homme qu'on veut faire épouser à sa cousine. Quant à Louise, elle se laissera mourir de faim plutôt que d'obéir.

Alors Jean s'adoucit. Il a peur de perdre sa fille. Il l'adore. Il se décide, après une lutte d'angoisses terribles, à venir trouver son frère Jacques, à s'humilier devant lui, Jacques est féroce. Il ne consent au mariage que si Jean s'avoue vaincu et repentant. Le contrat stipulera la restitution de la part d'héritage de la maison paternelle, et cela dans les termes les plus durs pour Jean.

On lit ce contrat, qui est encore un traité de haine. Mais Georges le refuse. Enflammé d'indignation, il proteste contre ces clauses méchantes ; il rappelle à son père et à son oncle l'ancienne concorde des Rantzau, il leur fait honte de leur insatiable rancune, il les conjure au nom de la famille passée et de la famille à venir, et il les pousse enfin dans les bras l'un de l'autre, vaincus tous deux par l'amour de leurs enfants.

Telle est dans toute sa simplicité naïve, l'action de cette pièce qui a transporté une salle des plus brillantes, dans laquelle on remarquait M. le président de la République, accompagné de M. et Mme Wilson, MM. Léon Say, Jules Ferry, Gambetta, Caméscasse, Alexandre Dumas, e. c.

M. Got qui compte à son actif tant de belles soirées, n'en a jamais eu de plus belles. La création de Jean Rantzau comptera parmi ses plus mémorables.

Grand succès également pour MM. Coquelin et Worms et pour Mlle Bartet.

EN TUNISIE

Paris, 28 mars.

On a distribué hier aux députés le rapport fait par M. Antonin Dubost au nom de la commission des crédits supplémentaires. Ce rapport conclut au vote de la somme demandée. Il enregistre en même temps d'intéressantes déclarations faites par le président du conseil, le ministre de la guerre et le ministre des finances lorsqu'ils ont été appelés il y a quelques jours devant la commission.

En ce qui concerne l'effectif du corps d'occupation, le rapporteur reproduit en ces termes les déclarations du ministre de la guerre :

« Votre commission a prié M. le ministre de la guerre de vouloir bien s'expliquer sur notre situation militaire en Tunisie. M. le ministre de la guerre a répondu que, dans sa pensée, notre corps d'occupation devrait comprendre, à l'état permanent, un effectif réel de 30,000 hommes ; que ce chiffre serait certainement suffisant pour faire face à toutes les nécessités des services qu'il est chargé d'assurer, aussi longtemps que des circonstances exceptionnelles, impossibles à prévoir pour le moment, ne se produiraient pas ; mais qu'il considérerait cet effectif comme impérieusement nécessaire et qu'il ne prendrait pas la responsabilité de l'affaiblir sous une forme ou sous une autre. »

M. le ministre de la guerre a ajouté qu'originellement le corps d'expédition ou d'occupation était composé de 45,000 hommes ; que depuis, en faisant rentrer dans ses foyers la classe de 1876, on avait réduit ce chiffre à 35,000 hommes, qui représentent d'une manière précise, l'effectif actuel de nos troupes dans la Régence.

— Eh ! mon Dieu, pour savoir le nom de mon généreux avocat, voilà tout... D'ailleurs il ne m'est point inconnu, ce nom... Est-ce que vous seriez parent de M. le duc Sigismond de la Tour-Vaudieu ?

— C'est mon oncle, et il est mort.

— Je sais cela... je l'ai vu mourir... Henry regarda son interlocuteur avec une profonde surprise.

— Vous avez vu mourir le duc Sigismond de la Tour-Vaudieu ! s'écria-t-il.

— Oui, monsieur... Oh ! bien par hasard... Il a été tué en duel... Je passais dans le bois de Vincennes au moment où il recevait le mauvais coup dont il ne devait pas revenir... Je me suis approché... Il était déjà... Je me suis laissé dire que c'était un bien brave monsieur...

Jean-Jeudi ajouta avec feinte bonhomie : — L'avez-vous connu, votre oncle, monsieur l'avocat ?

— Non... murmura le jeune homme.

— Quel âge avez-vous donc, sans indiscrétion ?

Ces questions multipliées fatiguaient et embarrassaient Henry. Il répondit cependant : — Vingt-deux ans...

— Et il y a vingt ans que le duc Sigismond est mort... C'est juste. Vous étiez trop petit pour vous en souvenir... Mais votre père ? Il n'était donc pas la votre père ?

— Mon père habitait l'Italie à cette époque ; il n'en est revenu, en me ramenant avec lui, que quelques mois après la mort de mon oncle et de ma grand-mère.

L'intention de M. le ministre est de réduire effectif de 5,000 hommes, pour le ramener à celui de 30,000 qu'il juge suffisant, comme on vient de le voir, pour assurer l'organisation et la marche des services ; mais M. le ministre de la guerre a déclaré à cette commission qu'il croyait sage de ne procéder à cette réduction d'effectif que graduellement et au fur et à mesure qu'on s'éloignerait de l'époque de l'année qui dans les pays musulmans, est regardée comme la date d'un retour, pour ainsi dire, à l'usage de nos périodes ; qu'il avait toujours été d'usage de procéder ainsi, et qu'il n'entendait pas se départir d'une manière de faire qui a reçu la consécration de l'expérience.

On sait que le projet de loi en question a aussi pour but de faire décider législativement que le produit des contributions de guerre perçues en Tunisie par les troupes françaises sera versé dans le trésor beylical. Le ministre des finances a fait connaître à la commission que le montant de ces contributions s'élevait actuellement à 1,123,345 fr. 66 centimes.

Le rapport enfin enregistré la proposition faite par le président du conseil d déposer à la Chambre, dans les premiers jours du mois de mai, les projets relatifs à la réorganisation administrative et financière de la Tunisie.

Rome, 28 mars. — Le *Fanfulla*, feuille officielle, affirme que le ministre des affaires étrangères, M. Mancini, aurait envoyé au gouvernement français une note très énergique pour protester contre les derniers troubles de Tunis, qui ont amené des rixes entre des soldats français et des sujets italiens ; ces derniers déclarant avoir été maltraités par des généraux.

— On annonce qu'une compagnie agricole milanaise vient de demander la concession d'une grande étendue de terrains sur la côte de la Tripolitaine, pour faciliter une grande émigration des Italiens dans ce pays.

Etranger

Italie

Rome, 28 mars. — Dans le consistoire de jeudi prochain, le pape préconisera divers évêques français et allemands.

On assure que dans un nouveau consistoire qui se réunira à la fin du mois, le pape créera cardinaux l'archevêque de Cologne, le nonce du pape à Madrid, des évêques de France et de Pologne.

Messine, 28 mars. — Garibaldi est parti pour Catane, Palerme, où il arrivera aujourd'hui.

Messine, 28 mars. — Garibaldi est arrivé après un voyage triomphal. Sur toute la ligne du chemin de fer, les populations se pressaient sur le passage du train. L'accueil qui lui a été fait en Sicile est enthousiaste.

Allemagne

Berlin, 28 mars. — Le ton de la polémique entre journaux allemands et russes continue à se radoucir. L'article du *Golos* en l'honneur de l'empereur Guillaume a été reproduit en entier à la première page de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Suivant le journal russe, l'amitié qui unissait Alexandre II à l'empereur Guillaume n'était pas fondée seulement sur des inclinations personnelles et des affections de famille, mais encore sur la connaissance profonde des intérêts communs de l'Allemagne et de la Russie.

Le *Golos* croit que, tant que l'empereur Guillaume vivra, la guerre entre l'Allemagne et la Russie sera impossible.

La *Gazette nationale* se montre moins confiante. Avant ce journal, la Russie serait en ce moment dans la même disposition d'esprit que la France après Sedan. Une seule chose empêchera peut-être les châtiments russes de faire des folies, c'est le sentiment de la puissance de la Russie et de sa désorganisation.

Angleterre

Londres, 28 mars. — A la Chambre des Communes M. Bright demande l'ajournement de la discussion.

M. Sexton annonce que MM. Parnell, Dillon, O'Kelly demandent à participer au vote de jeudi, puis ils réintègreront leur prison. M. Sexton demande si leur sera accordé.

— Henry déguisait la vérité afin d'éviter toute explication au sujet de sa situation d'émigré. Il avait trouvé, fils adoptif de Georges de la Tour-Vaudieu.

Il répondait ainsi, du reste, chaque fois qu'on lui faisait le questionnement sur sa jeunesse.

Cette réponse rendit Jean-Jeudi fort perplexé.

— Si, son père et lui ne sont r-venus d'Italie qu'après la mort de l'oncle, se disait-il, évidentement le père n'est pas mon particulier.

Neully... Plume-d'Oie ne savait ce qu'il disait au sujet des initiales écrites au bas de la meuse lettre copiée par lui, et ce que je m'étais mis dans la caboche n'a pas le sens commun.

Bref, je patage au milieu de tout ça... Henry de la Tour-Vaudieu, voyant Jean-Jeudi rêveur, lui demanda :

— Pourquoi m'interrogez-vous ainsi, et qu'est-ce que vous importez ces choses ?

X

— Excusez-moi si je me permets de vous questionner, monsieur l'avocat, répliqua Jean-Jeudi. C'est votre nom qui me faisait venir à l'esprit un tas d'histoires du temps passé...

En disant ce qui précède le bandit écrivit et bailla les yeux par hasard sur le chapeau du jeune homme.

La vue du crêpe de grand deuil qui couronnait les trois quarts de ce chapeau le fit tressaillir.

— Est-ce que M. le duc, votre père, est mort ? demanda-t-il avec inquiétude.

— Non... répondit Henry, j'ai perdu ma mère...

— Je vous ai adressé une demande d'indiscretions, monsieur, pardonnez-moi... (A suivre.)

Le président dit que cette question n'est pas con-

Russie — On affirme dans le

Espagne — Les recettes des douanes ont

Autriche-Hongrie — Les nouvelles de l'Herzégovine

Egypte — Une lettre adressée au khé-

Amérique — Onze personnes ont été

Américain du Rhône

LOIRE — Un artilleur de la gar-

LOIRE — Un artilleur de la gar-

LOIRE — Un artilleur de la gar-

LOIRE — Un artilleur de la gar-

LOIRE — Un artilleur de la gar-

LOIRE — Un artilleur de la gar-

LOIRE — Un artilleur de la gar-

Plusieurs fois déjà il avait fait part de son intention

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

ISERE — Grenoble, 28 mars. — Hier soir, vers huit heures,

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Une session d'examen, en vue du certificat

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

Escolle n'était pas ivre, mais il ne peut aper-

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi 29 mars, 88^e jour de l'année. Soleil :

Le conseil de révision a commencé hier ses

Le ministre des postes et télégraphes élabore

Le bureau de poste situé à l'angle du cours

Ontrages et rébellions contre les gardiens

Hier au soir, des gardiens de la paix ont ar-

OBSERVATOIRE DE LYON

Température : Pendant la période que nous venons

Température : Pendant la période que nous venons

BULLETIN FINANCIER

Après deux séances consacrées aux réalisations

Après deux séances consacrées aux réalisations

Après deux séances consacrées aux réalisations

Après deux séances consacrées aux réalisations

Après deux séances consacrées aux réalisations

Après deux séances consacrées aux réalisations

Après deux séances consacrées aux réalisations

Après deux séances consacrées aux réalisations

Après deux séances consacrées aux réalisations

Après deux séances consacrées aux réalisations

BOURSE DE LYON

Du 28 mars 1882

Rentes		Comptant-Actions	
3 0/0.....	82 95	Gaz de Lyon.....	117
3 0/0 amortissable	84 05	Mines de la Loire.....	89 65
4 1/2.....	117	Montrambert.....	12 40
5 0/0 français.....	89 65	St-Etienne.....	50 10
Autrichien 4 0/0.....	12 40	Société lyonnaise.....	27 3/4
Russe 5 0/0.....	50 10	Bateaux-Omnibus.....	630
Espagne 3 0/0.....	27 3/4	Eaux.....	750
Dettes Egypt. unifiée	630	Dombes.....	750
Actions		Abattoirs.....	91
Crédit mcd. Espag.....	750	Verreries L. et Rhône.....	401 50
Crédit Lyonnais.....	91	Croix-Rouge.....	396
Union générale.....	401 50	Obbligations	
B. Lyon et Loire.....	396	Ville-de-Lyon.....	91
B. Hypothec. France.....	396	Ville-de-Paris 1863.....	401 50
Soc. Foncière Lyonn.	530	Ville-de-Paris 1871.....	396
Banque Ottomane.....	749 87	Lombardes-anciennes.....	91
Paris-Lyon-Médit.....	613 75	Lombardes-nouvelles.....	91
Ch. Autrichiens.....	307 50	Loire.....	91
Lombard-Vénitien.....	307 50	Saint-Etienne.....	91
Saragosse.....	352 50	Rhône-et-Loire 4 0/0.....	91
Nord-Espagne.....	371 75	Paris-Lyon-Médit.....	371 75
Suez.....	1866 874		

SPECTACLES DU 29 MARS

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui mercredi, à 8 h. :
Le « Tribut de Zamora. »

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui mercredi, à 7 h. 1/2 :
Les « Petits Oiseaux. »
« Jonathan »

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Casino
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léona.

Folies-Bergères
Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures
du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 :
entrée 1 fr.
Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansan-
tes, parées, masquées et travesties.

Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une
vaste propriété d'agrément, avec salles d'om-
brage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres
chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, cha-
pelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Prix modérés. — Soins dévoués et dis-
crétion. — Hydrothérapie électrothérapie, lac-
tothérapie.

Pour renseignements, s'adresser à M. le doc-
teur **Courjon**, directeur de l'établissement,
à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundi,
mercredi et samedi, de 3 à 5 heures. 2583

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Rempart (Saint-Georges) angle
de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelli-
gents et discrétion.

Consultations. — PRIX MODÉRÉS
Connait l'allemand

Eaux-Bonnes — Eau minérale naturelle
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phtisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIENS
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le **CRÉDIT LYONNAIS** bonifie
en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	"	à 18 mois.
3 0/0	"	à 1 an.
2 1/2 0/0	"	à 6 mois.
2 0/0	"	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

(SELS VAUVILLÉ)

(Granules) pour la Reconstitution artificielle
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
Principales Sources : Vals, Bourbonne, Vichy, Hunyadi-Janos, Orzeza,
Contrexéville, Bussang, Eaux-Bonnes, Pullna.
« Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir
« avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé
« dans les bouteilles. » — 80 pour 100 d'Economie.
PARIS, Vente en gros, **MATHEY LEBEL & Co**, 23, rue Beaubien
LYON, Ph^e **BERTRAND**, 21, place Bellecour. Brochure 1^{re}

EN VENTE
A l'Agence Victor Fournier
14, rue Confort, 14, et à ses Succursales
Saint-Etienne, 6, rue Sainte-Catherine
Grenoble, place Grenette, passage Teissier
DES BILLETTS DE LA
LOTERIE

AUTORISÉE
Par arrêté ministériel du 13 octobre 1881
En faveur de l'Association de Secours
mutuels des Artistes dramatiques
Prix du Billet 1 Fr. 25
DÈS CE JOUR
400,000 FRANCS DE LOTS
PAYABLES EN ESPÈCES
Un million six cent mille billets
GROS LOT 100,000 FR.
2 Lots de 50,000 -- 2 Lots de 25,000 fr.
5 Lots de 10,000 -- 50 lots de 1,000 fr.
100 Lots de 500 fr.
Au total 160 lots formant une somme de
QUATRE CENT MILLE FR.
Envoi, franco, contre le prix des billets,
25 cent. en sus, ep timbres ou en mandats
poste, pour 5 billets ; de 5 à 10 billets, 50 cent.
en sus. et de 10 à 20 billets, 75 cent. en sus.
Le directeur général, **VICTOR FOURNIER**
Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

Etude de M. Montanet, huissier à
Lyon, 20, rue d'Algérie.
VENTE JUDICIAIRE
Le jeudi 30 mars 1882, à midi, sur
la place St-Michel, à Lyon, il sera
procédé à la vente aux enchères pu-
bliques et au comptant, d'objets
meubliers saisis, consistant prin-
cipalement en : canapé, fauteuils,
chaises, armoire à glace, guéridon,
chiffonnière, tables, etc. etc.

VER SOLITAIRE, guérison par les
GLOBULES de SECRETAN,
seul remède infailible adopté dans
les hôpitaux de Paris. Pas d'in-
convénient possible, pharmacie Friedland, 37,
avenue Friedland, Paris, env. fr. c.
mandat 10 fr.

A VENDRE OU A LOUER
closé de murs, comprenant pré, jar-
din, vigne et maison d'un étage, si-
tuée à Brindas, hameau du Gourd,
S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

Etude de M. POINT, notaire à
Givors.
ON OFFRE
importants Capitaux à placer par
hypothèque.

A vendre d'occasion
Une Table en noyer verni à un
piéd, de 24 couverts.
S'adresser à M. Fontaine, tapissier
2, rue du Plat.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
A LA
VILLE DE LYON
Dix fois plus vastes que le plus grand des Magasins de Lyon
Aujourd'hui Mercredi 29
EXPOSITION GÉNÉRALE
ET
MISE EN VENTE
DE TOUTES LES
NOUVEAUTÉS DE LA SAISON
En Assortiments extraordinaire représentant plusieurs Millions, vendues à un
BON MARCHÉ SANS EXEMPLE

Le 6^e numéro de
L'ANCIEN GUIGNOL
EN VENTE PARTOUT DEMAIN
Journal politique satirique humoristique hebdomadaire



BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX
Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : 150 millions
BONS 5% DE CAISSE
Les Bons de Caisse rapportent 5 %, sont à cinq
ans d'échéance. — L'intérêt est payable semes-
triellement, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque
année. Les Bons sont de 100 — 500 — 1,000
5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des
souscripteurs, au porteur ou nominatifs.
Les Bons nominatifs sont transmisibles par voie
d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.
OBLIGATIONS
La Société délivre, au
prix net de 465 fr.
des obligations entièrement
libérées, rapportant 20 fr.
d'intérêt annuel payable
semestriellement. Ces titres
sont remboursés à 500 fr.
GARANTIES DES TITRES
1^{er} L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit
être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 31 des Statuts).
2^e Le capital de la Société, qui est actuellement de 100 millions et doit tou-
jours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 3 des Statuts).
Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris : au Siège
de la Société, rue de la Paix, n° 4 ; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la
Société de Dépôts et de Comptes courants, — au Crédit Lyonnais, — à la Société Générale, — à la
Société Financière de Paris, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Banque d'Escompte
de Paris, — à la Compagnie Algérienne, et dans les Départements, en Algérie et à l'Étranger, à toutes
les Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

10,15% de Revenu
CERTAIN
CAPITAL GARANTI et toujours
Disponible
Opération sérieuse
et **SANS RISQUE**
DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
33, Avenue de l'Opéra — Paris

PASTILLES INDIENNES
Du Docteur WILSON
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive
ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les
bronchites aiguës ou chroniques la phthisie et les affec-
tions du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BER-
TRAND, 55, pl. de la République, Lyon, pharmacie SAINT-
POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon; et Pharmacie BRUAIRE,
rue St-Georges, 60. Pharmacie moderne, à S-Etienne;
pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

FR. 1 PAR AN **Le Moniteur Financier** **1 FR. PAR AN**
Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions
Tous les Samedis **SEIZE GRANDES PAGES** et tous les Tirages
LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.